

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 12 décembre 2024 - 18H30
Salle de la route bleue- SAINT CYR

Délibération n°CC_2024_200
Tourisme - Convention d'objectifs avec l'office du tourisme Ardèche
Grand Air

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARTINEZ

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Jean-Yves BONNET donne pouvoir à René SABATIER, Maryanne BOURDIN donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Sylvette DAVID, François CHAUVIN donne pouvoir à Sylvie BONNET, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Danielle MAGAND, Juanita GARDIER donne pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Gilles DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Simon PLENET, Catherine MOINE donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Ronan PHILIPPE donne pouvoir à Nicole ARCHIER

Absents ou excusés :

Agnès PEYRACHE, Bertrand PIATON

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Thierry LERMET, expose :

Depuis 2017, Annonay Rhône Agglo exerce la compétence tourisme sur son territoire. A ce titre, Annonay Rhône Agglo a créé l'Office de Tourisme Ardèche Grand Air dans sa forme actuelle, celle d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

La volonté d'Annonay Rhône Agglo est de développer l'attractivité touristique de son territoire. Pour ce faire, il convient de doter l'Office de Tourisme de moyens à la hauteur des ambitions du territoire et d'augmenter l'offre en direction de la clientèle touristique et locale.

En 2018, un travail d'étude financière et organisationnelle de l'Office de Tourisme a été conduit afin de mieux cerner la structure financière d'un Office de Tourisme qui doit tout à la fois assurer des missions de service public et développer des produits marchands. Il s'agissait, après quatre années de mise en place et de montée en puissance de l'EPIC (dont la période Annonay Agglo / Vivarhône), de déterminer le fonctionnement pérenne de l'Office au regard des objectifs poursuivis et des moyens financiers d'Annonay Rhône Agglo.

En 2022, Annonay Rhône Agglo, aux côtés de l'Office de Tourisme, a finalisé son Schéma de Développement Touristique (SDT) qui dresse les grandes lignes et les actions qui composent la stratégie touristique du territoire jusqu'en 2027. Ce schéma a vocation à accroître l'attractivité du territoire « Ardèche Grand Air » au sein de la destination Ardèche et d'amplifier les retombées économiques. La stratégie prévoit la mise en œuvre une douzaine d'actions visant à :

- Enrichir l'offre d'hébergements touristiques et d'activités de loisirs de plein air,
- Promouvoir l'offre de randonnées, à pied ou à vélo (Via Fluvia, sentiers VTT),
- Valoriser les sports de niche (parapente, escalade, pêche),
- Renforcer l'offre muséale du territoire notamment autour de l'aérostation,
- Développer des activités autour de l'eau et des sites naturels et rivières du territoire,
- Renforcer la communication de l'office du tourisme Ardèche Grand Air.

Au regard de l'ensemble de ces éléments il est proposé de formaliser les relations financières et d'organisation entre Annonay Rhône Agglo et l'Office de Tourisme « Ardèche Grand Air » dans le cadre d'une convention d'une durée de trois ans.

Celle-ci a pour objet de rappeler les missions de l'Office de Tourisme.

La convention à venir sert également de cadre aux engagements réciproques des parties pour la réalisation au cours des années 2025, 2026 et 2027 du programme défini et développé par Annonay Rhône Agglo et le Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre des missions d'intérêts touristique et général et à améliorer de façon permanente l'accueil et l'information des clientèles touristiques et des résidents, ainsi que la promotion touristique de la destination, afin d'accroître les retombées économiques directes et indirectes liées à l'activité touristique et à la valorisation, à des fins de développement du tourisme des offres culturelle, patrimoniale, de loisirs de plein-air et gastronomique.

VU le Code du tourisme, et notamment ses articles L133-1 à L133-10, R133-1 à R133-18 et R134-12 relatifs aux Offices de Tourisme constitués sous la forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

VU la délibération du 11 janvier 2017 portant création de l'Office de Tourisme intercommunal d'Annonay Rhône Agglo sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial,

CONSIDÉRANT le projet de convention ci-annexé,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs entre la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo et l'Office de Tourisme « Ardèche Grand Air »,

ACTE dans le cadre financier de ladite convention, le versement par Annonay Rhône Agglo d'une subvention annuelle de 228 000 € à l'Office de Tourisme « Ardèche Grand Air » pour les années 2025, 2026 et 2027, sous réserve de l'inscription de ces sommes au moment du vote du budget primitif,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 décembre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.